



Avec **Catégorie Plus 3.0**, vos clients n'ont plus à se soucier d'épuiser leur épargne-retraite de leur vivant puisqu'ils recevront un revenu garanti aussi longtemps qu'ils vivront, peu importe le rendement des marchés. Vous pouvez maintenant leur offrir davantage de choix pour leur revenu de retraite garanti grâce à nos quatre nouveaux fonds mondiaux :

- FPG mondial de répartition de l'actif de l'Empire Vie
- FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème Empire Vie
- FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème Empire Vie
- FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème Empire Vie

## Pourquoi adopter une envergure mondiale avec Catégorie Plus 3.0?

Le boni annuel de 4 % sur le revenu de base<sup>1</sup> est garanti. Il permet de bâtir le potentiel de revenu de vos clients, peu importe le rendement des marchés.

Le taux du montant de retrait viager (MRV)<sup>2</sup> augmente tous les ans, ce qui signifie qu'il peut accroître le revenu de vos clients.

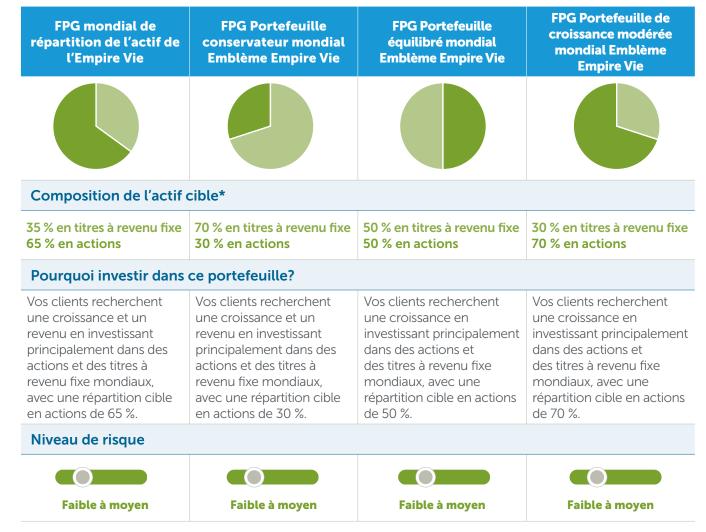
Catégorie Plus 3.0 offre désormais un accès plus vaste à la croissance mondiale et de plus grandes diversifications géographique et sectorielle.

La gestion des fonds est axée sur la protection contre les marchés baissiers afin de surmonter la volatilité des marchés.



## Offrez à vos clients des options mondiales pour leur revenu de retraite garanti la vie durant

C'est simple, rapide et facile. Notre questionnaire d'établissement du profil de l'investisseur aide à déterminer lequel de nos portefeuilles répondra le mieux aux besoins de vos clients en fonction de leur horizon temporel, de leur tolérance au risque et de leurs objectifs de placement.



<sup>\*</sup> Composition de l'actif cible incluant des actions canadiennes, des actions américaines et des actions étrangères. La composante des actions et des titres à revenu fixe peut provenir à 100 % d'une même région.

## Pour en savoir plus, communiquez avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie ou visitez info.empire.ca/categorieplus3.

<sup>1</sup>Le boni sur le revenu de base est crédité pendant les 20 premières années civiles du contrat, chaque année durant laquelle aucun retrait n'est effectué de Catégorie Plus 3.0. Il s'agit d'un montant notionnel qui n'a aucune valeur en espèces.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout** montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

## **RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS**

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup> www.empire.ca placement@empire.ca



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Caractéristique offerte de l'âge de 55 ans à 80 ans : montant calculé selon le revenu de base courant et le pourcentage de MRV qui correspond à l'âge du rentier le 31 décembre de l'année civile suivante.

Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie..